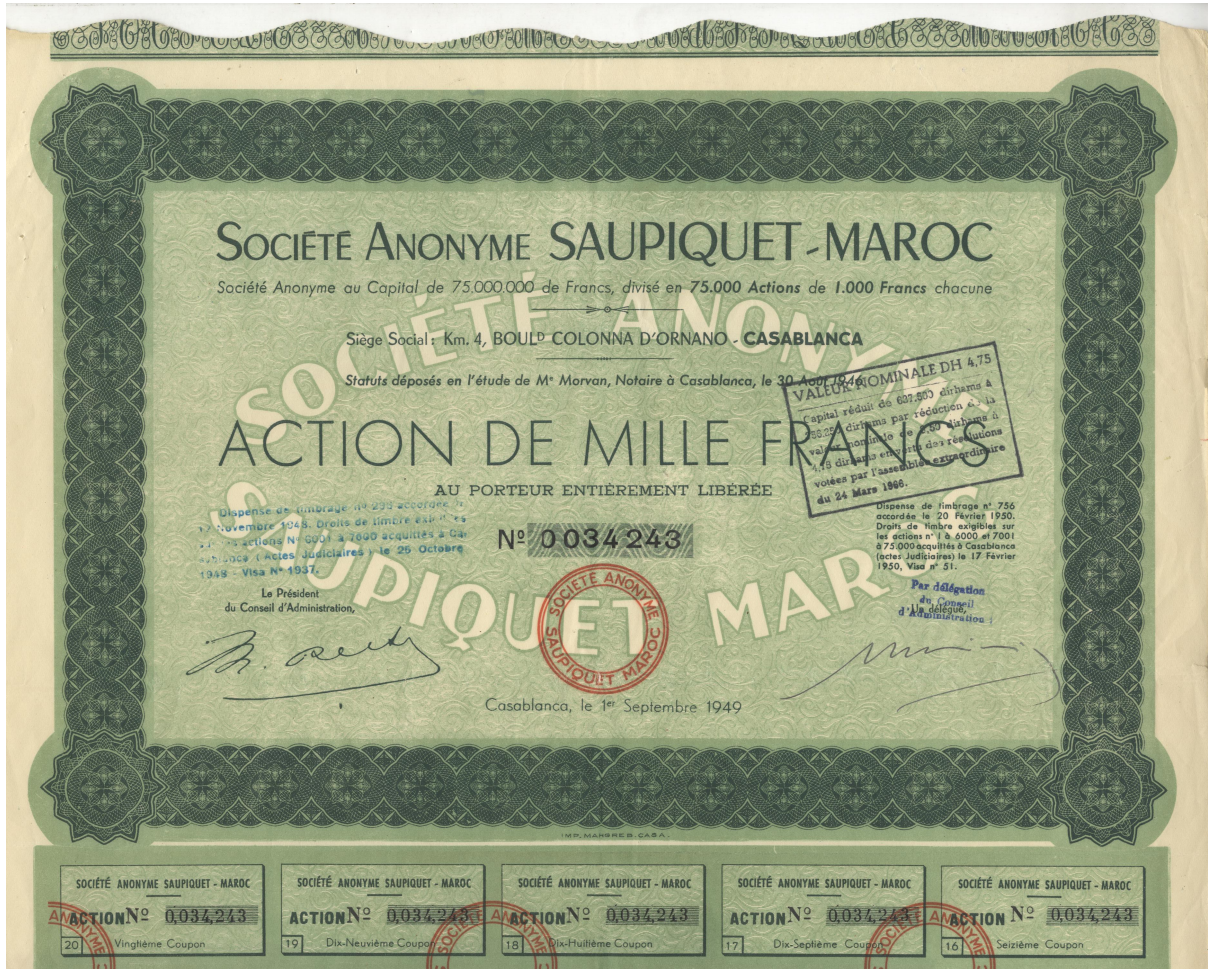


Mise en ligne : 14 octobre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIETE ANONYME SAUPIQUET MAROC, Casablanca



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIETE ANONYME SAUPIQUET-MAROC

Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs,
divisé en 75.000 actions de 1.000 francs chacune

Siège social, Km. 4, bd Colonna d'Ornano, Casablanca

Statuts déposés en l'étude de M^e Morvan, notaire à Casablanca, le 30 août 1946

Dispense de timbrage n° 298 accordée le 12 novembre 1948.
Droits de timbre exigibles sur les actions n° 6001 à 7.000
acquittés à Casablanca (Actes judiciaires) le 25 octobre 1948.
Visa n° 1937.

Dispense de timbrage n° 756
accordée le 20 février 1950.
Droits de timbre exigibles sur
les actions n° 1 à 6000 et 7.001
à 75.000 acquittés à Casablanca
(Actes judiciaires) le 17 février
1950. Visa n° 51.

ACTION DE MILLE FRANCS
AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

VALEUR NOMINALE DH 4,75

Capital réduit de 637.500 dirhams à
356.250 dirhams par réduction de la
valeur nominale de 8,50 dirhams à
4,75 dirhams en vertu des résolutions
votées par l'assemblée extraordinaire
du 24 mars 1966.

Le président du conseil d'administration, Maurice Bertin
Un délégué

Par délégation du conseil d'administration : ?

Casablanca, le 1^{er} septembre 1949
Imp. MAGHREB, CASA.

AEC 1951 :
Saupiquet-Maroc, bd Colonna-d'Ornano, Sté anon., 1946, 75 millions fr. — Usine de
conserves alim., salaisons.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE DU MAROC
36, rue Gallieni, Casablanca

Avis de souscription
« SOCIÉTÉ ANONYME SAUPIQUET MAROC »
(*La Vigie marocaine*, 16 juillet 1949)

MM. les actionnaires de la Société anonyme Saupiquet Maroc, société anonyme au capital de, 50.000.000 de francs, dont le siège social est à Casablanca, km. 4, boulevard Colonna-d'Ornano, sont avisés de ce que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 1949 a décidé l'augmentation du capital social de 50.000.000 de francs à 100.000.000 de francs, et a conféré au conseil d'administration les pouvoirs les plus étendus pour réaliser cette opération, et même, le cas échéant, pour limiter le montant de l'augmentation de capital à un chiffre inférieur.

Ils sont avisés également de ce que, dans sa séance du 14 juin 1949, le conseil d'administration de la société a décidé l'augmentation du capital social de 50.000.000 de fr. à 75.000.000 de fr. par l'émission de 25.000 actions nouvelles de 1.000 francs chacune, émises avec une prime de 100 francs par action, et payables :

— 600 francs à la souscription ;

— et 500 fr. à fin octobre 1949.

Les propriétaires des 50.000 actions anciennes ou leurs cessionnaires ont un droit de préférence à titre irréductible pour cette augmentation de capital, dans la proportion d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Les actionnaires auront en outre le droit de souscrire éventuellement à titre réductible, sans limitation ; l'affectation définitive des actions souscrites à titre réductible devant être faites par le conseil d'administration, après la clôture des souscriptions.

La souscription est ouverte à compter de la date de parution du présent avis, et sera close irrévocablement le 31 juillet 1949 inclusivement.

Le montant des souscriptions est à verser, soit au siège social, soit à l'agence du Crédit Lyonnais, soit encore à l'agence de la Banque commerciale du Maroc à Casablanca.

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes du point de vue des droits et des obligations, et porteront jouissance à compter du 1^{er} avril 1949.

Le conseil d'administration

Crédit foncier colonial et de banque
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 avril 1951)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_foncier-colonial.pdf

.....

La Société pour le financement de l'industrie et du commerce (Sofiduc) gère un portefeuille composé de : Crédit Marocain ; Omnium marocain des pétioles (dividende de 250 fr. en 1949) ; Compagnie marocaine de travaux publics (dividende de 220 fr. contre 150) ; Saupiquet-Maroc ; Africaine des Autolysats.
